Les jours d'école - midi et soir

Dans certaines écoles, la communauté de communes prend en charge les enfants le midi après la cantine et le soir après l'école.

La pause méridienne

A Ruoms (école J. Moulin), Salavas et Vallon Pont d'Arc, les enfants sont pris en charge par la communauté de communes pendant la pause méridienne (hors temps du repas, géré par les mairies).

Une participation forfaitaire annuelle est demandée aux parents, indépendamment du prix du repas.

Si votre enfant n'est pas inscrit aux accueils de loisirs du soir, du mercredi ou pendant les vacances, merci de prendre contact avec le service (voir rubrique "contacter le service").

Tarifs pause méridienne

Quotient familial	Forfait / enfant / année scolaire
0 - 720	1 €
721 - 1399	2 €
1400 et +	3 €

Le soir après l'école

Dans les communes suivantes, des activités sont proposées après l'école par l'équipe d'animateurs de la communauté de communes, à la place ou en complément de la garderie municipale.

Le goûter est fourni par la communauté de communes.

Les inscriptions

Nouveau : dès la rentrée 2023, toutes les inscriptions se font de manière dématérialisée via le portail famille. Aucune inscription n'est effectuée par email ou téléphone.

Cliquez ici pour vous connecter au portail famille

Les activités

Trois activités différentes sont proposées (au choix) :

- **Ateliers thématiques** : temps d'éveil dédié à une activité (sportive, artistique,...). Les thèmes sont proposés en début d'année aux enfants.
- **Accompagnement à la scolarité** : accompagner les enfants vers plus d'autonomie dans leurs devoirs : méthodologie, soutien aux leçons et jeux éducatifs. L'animateur encadrant est en lien avec les enseignants et peut être secondé par des bénévoles.

Pour ces 2 activités, le départ des enfants ne peut avoir lieu avant la fin de l'activité et les inscriptions se font "de vacances à vacances". Le nombre de places est limité.

- **Accueil échelonné** : temps animé de détente. Les parents récupèrent leur enfant lorsqu'ils le souhaitent à partir de 17h.

Les activités par commune :

Orgnac-l'Aven	16h30 - 18h	Ateliers thématiques et accueil échelonné pour tous	
Ruoms au "Pti centre"	16h30 - 18h30	Accompagnement à la scolarité à partir du CP. (départ possible dès 18h)	Garderie municipale possible Se renseigner en mairie
Saint-Remèze	16h30 - 18h30	Accompagnement à la scolarité à partir du CP (départ possible dès 18h) et accueil échelonné pour tous	
Salavas	16h30 - 18h	Ateliers thématiques les mardis et jeudis, à partir du CP	Garderie municipale possible Se renseigner en mairie
Vallon Pont d'Arc	16h30 - 18h	Accompagnement à la scolarité à partir du CP du lundi au jeudi et atelier thématique le vendredi. Accueil échelonné pour les maternelles	Garderie municipale possible Se renseigner en mairie
Vogüé	16h15 - 18h15	Accompagnement à la scolarité à partir du CP du lundi au jeudi ; ateliers thématiques pour tous.	Garderie municipale possible Se renseigner en mairie

Previous Next

Previous Next

Les tarifs

ACCUEILS DE LOISIRS DU SOIR*

* Goûter fourni par nos soins.

QUOTIENT FAMILIAL CAF	FORFAIT SOIR (COÛT PAR SÉANCE)	
	1 H 30 ORGNAC-L'AVEN SALAVAS VALLON PONT D'ARC	2 H SAINT-REMÈZE RUOMS VOGÜÉ
0 à 300	0,66 €	0,70 €
301 à 350	0,74 €	0,80 €
351 à 475	0,82 €	0,90 €
476 à 580	0,90 €	1,00 €
581 à 720	0,98 €	1,10 €
721 à 999	1,06 €	1,20 €
1000 à 1199	1,14 €	1,30 €
1200 à 1399	1,22 €	1,40 €
1400 et +	1,26 €	1,45 €

Titre
Tarifs accueils du soir 2023